REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE
(ANP)

LE PRESIDENT

N° 0041/ANP

COMMUNIQUE DE L'AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE

L'Autorité nationale de la presse (ANP), délibérant en sa 6ème session ordinaire, le jeudi 07 juin 2018, a observé l'avènement d'un débat très animé, suite à une interview que le Président de la République a accordée à un hebdomadaire panafricain où il évoque la possibilité que lui offre la nouvelle Constitution de briguer un nouveau mandat.

A cette occasion, l'ANP invite l'ensemble de la presse et les sites de productions de l'information numérique à privilégier le respect des règles et pratiques professionnelles dans le traitement des faits. Elle les encourage à contribuer à l'instauration d'un débat républicain, serein, les invite à refuser de relayer des propos injurieux, dégradants ou des appels à la haine et à la révolte.

Elle exhorte les rédactions à replacer la responsabilité sociale du journaliste au cœur de leur profession et en toute circonstance.

Fait à Abidjan, le 07 juin 2018

Pour l'ANP
Le Président

Autorité Nationale de la Presse
BP V 106 Abidjan
Le Président

Raphaël LAKPE

AUTORITE NATIONALE DE LA PRESSE
COCODY LES DEUX PLATEAUX 7ème tranche, angle feux tricolores, à 50 mètres de la Direction générale des impôts
BP V 106 Abidjan – Tél : 00(225) 22 52 04 52 / Fax : 00(225) 22 52 05 04
E-mail : conseilnationaldelapresse@yahoo.fr Site Web : www.lecnp.ci